



Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20230703-D-2023-45-AU
Date de télétransmission : 07/07/2023
Date de réception préfecture : 07/07/2023

2023/1

Département du Val d'Oise
Ville de La Frette-sur-Seine

Conseil Municipal du 3 juillet 2023
Extrait du registre des délibérations
Délibération n° D/2023/45

Nombre de Conseillers :
en exercice : 24
présents : 15
votants : 19

L'an deux mille vingt-trois, le trois juillet à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-sept juin, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe AUDEBERT, Maire

Étaient présents :

Philippe AUDEBERT, Nathalie JOLLY, Claudine THIRANOS, André BOURDON, Laurence GUERNE, Steve IDJAKIREN, Bernadette VOOGSGERD, Carole BERGER-JACOB, Christian TETARD, Patrice GOSNET, Jean DECROIX, Chimina Kossiva NEGLOKPE, Alaine HOUREZ, Julia NOJAC, Grégory BENOIT,

Étaient régulièrement représentés :

Philippe BUIRON, par Philippe AUDEBERT
Patrice JACQUET, par Nathalie JOLLY
Philippe BARBIER, par André BOURDON
Laurent FOHRER, par Chimina Kossiva NEGLOKPE

Étaient absents :

Nathalie NIOGRET, Céline RICHARD, Brice BRUNET, Eliane CHIDIACK et Bruno MELGIES,

Formant la majorité des membres en exercice.

Chimina Kossiva NEGLOKPE a été élue Secrétaire de Séance

OBJET : CHARTE DU « BIEN VIEILLIR EN VAL D'OISE » - SIGNATURE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-15 et suivants,

Considérant que la population de plus de 60 ans représente 24 % de la population de la commune,

Considérant les attentes grandissantes des séniors afin d'être mieux accompagnés,

Vu la charte du « Bien Vieillir en Val d'Oise », document cadré, élaboré par le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Val d'Oise et soutenu par le Département,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la charte du « Bien Vieillir en Val d'Oise ».

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Philippe AUDEBERT

La Secrétaire de Séance



Chimina Kossiva NEGLOKPE

Délibération rendue exécutoire du fait de :

- Sa transmission au contrôle de légalité le : 07/07/23
- Sa publication sur le site internet de la commune le : ...07/07/23